

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 16 janvier 2018 à 12 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant quorum.

Est absente M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié au membre du conseil absent.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2018-01-001 ADOPTION DU RÈGLEMENT 209-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 209 RELATIF À LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS ET ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION

ATTENDU QU'une copie du Règlement 209-13 a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE le greffier ou la personne qui préside la séance a présenté le projet de règlement 209-13 le 19 décembre 2017, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE le greffier ou la personne qui préside la séance mentionne l'objet de celui-ci, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte, appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail, et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement 209-13 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation.

ADOPTÉ

A-2018-01-001 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018

Avis est donné par M. le conseiller Jacques Smith qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2018.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 334 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le greffier ou la personne qui préside la séance présente le projet de règlement 334 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2018.

2018-01-002 INSTALLATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT SUR LA RUE DES ÉRABLES, À L'INTERSECTION DE LA RUE TRUDEAU

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée dans le cadre du projet pilote de retirer les panneaux d'arrêt sur la rue des Érables, à l'intersection de la rue Trudeau;

CONSIDÉRANT les risques associés au manque de visibilité de cette intersection, surtout en période hivernale;

CONSIDÉRANT le volume de véhicules empruntant la rue Trudeau à partir de cette intersection;

VU la recommandation du Service de l'environnement et des travaux publics relative à la réinstallation des panneaux d'arrêt sur la rue des Érables, à l'intersection de la rue Trudeau;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'ordonner la réinstallation des panneaux d'arrêt sur la rue des Érables, en direction nord et sud, à l'intersection de la rue Trudeau, dans le quartier Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2018-01-003 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 12 h 18, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 16 janvier 2018.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Alain Gagnon, greffier